



Mise à disposition du document d'enregistrement universel 2022-2023

Certification des comptes annuels 2022-2023 avec incertitude relative au réaménagement de la dette OCEANE

Paris, France - le 31 octobre 2023 - 21h00. Claranova annonce avoir mis à la disposition du public et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 octobre 2023 son Document d'Enregistrement Universel 2022-2023 incluant le rapport financier annuel au 30 juin 2023.

Claranova confirme l'arrêté des comptes consolidés du Groupe, au titre de l'exercice 2022-2023, par le Conseil d'Administration le 20 octobre 2023 et leur certification par les Commissaires Aux Comptes le 31 octobre 2023.

Le Document d'Enregistrement Universel 2022-2023 contient notamment :

- Le Rapport Financier Annuel,
- le Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise,
- les états financiers consolidés au 30 juin 2023 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
- et le rapport de gestion incluant la déclaration de performance extra-financière.

Il est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté sur le site internet de Claranova : www.claranova.com (rubrique Investisseurs / Publications financières / Rapports financiers).

Incertitude relative au réaménagement de la dette OCEANE

Comme annoncé, le Groupe mène actuellement des discussions pour réaménager sa dette OCEANE, souscrite en août 2021, qui comporte une clause de remboursement anticipé, pour un montant de 93 M€, à la main de l'investisseur au 3^e anniversaire de l'émission, soit le 16 août 2024. Ces discussions sont toujours en cours à la date de publication de l'URD. Cette situation génère une incertitude significative sur la continuité d'exploitation qui implique le réaménagement de la dette OCEANE, avant l'échéance du 16 août 2024. Cependant, Claranova reste confiant dans sa capacité à mener à bien ses négociations afin d'assurer la continuité de ses activités.

Agenda financier :

8 novembre 2023 : Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2023-2024
29 novembre 2023 : Assemblée Générale Mixte

Numéro dédié aux actionnaires individuels : **0805 29 10 00** (appel non surtaxé).
Ligne ouverte du mardi au jeudi de 14h à 16h.

À propos de Claranova :

Acteur technologique global et diversifié, Claranova gère et anime un portefeuille de participations majoritaires dans des entreprises numériques à fort potentiel de croissance. S'appuyant sur une équipe combinant

plusieurs dizaines d'années d'expérience dans le monde technologique, Claranova a acquis un savoir-faire unique de retournement, de création et de développement d'entreprises innovantes.

Claranova a démontré en quelques années sa capacité à faire d'une simple idée, un véritable succès à l'échelle mondiale. Présent dans 15 pays et s'appuyant sur l'expertise de plus de 800 collaborateurs en Amérique du Nord et en Europe, Claranova est un groupe résolument international, réalisant 95% de son chiffre d'affaires à l'étranger.

Au sein de son portefeuille de participations, Claranova réunit 3 plateformes technologiques uniques présentes sur l'ensemble des grands secteurs du numérique. Leader de l'e-commerce d'objets personnalisés, Claranova s'illustre également par son expertise technologique dans les domaines de l'édition de logiciels et de l'Internet des Objets à travers ses activités PlanetArt, Avanquest et myDevices. Ces trois activités partagent une mission commune : mettre l'innovation à la portée de tous grâce à des solutions simples et intuitives qui facilitent au quotidien l'accès au meilleur de la technologie.

Pour plus d'informations sur le groupe Claranova :
<https://www.claranova.com>

Avertissement important :

Toutes les déclarations autres que les énoncés de faits historiques qui pourraient être inclus dans le présent communiqué de presse au sujet d'événements futurs sont sujettes à (i) des changements sans préavis et (ii) des facteurs indépendants de la volonté de la Société. Les déclarations prospectives sont assujetties à des risques et à des incertitudes inhérents indépendants de la volonté de la Société qui pourraient conduire à ce que les résultats ou les performances réels de la Société diffèrent considérablement des résultats ou des performances attendus exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives.

Annexe

Chiffres clés de l'information financière

<i>(en millions d'euros)</i>	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Chiffre d'affaires	507,0	473,6	470,7
Croissance %	7 %	1 %	15 %
Résultat opérationnel courant normalisé ^{(1) (2) (3)}	32,5	25,5	32,9
ROC normalisé en % du CA	6,4 %	5,4 %	7,0 %
Résultat opérationnel courant	24,6	18,7	28,0
Résultat net	(10,8)	(10,0)	13,2
Résultat net part du Groupe	(10,6)	(10,6)	9,5
RNPG par action	(0,23)	(0,25)	(0,24)
Capitaux propres	(16,4)	1,9	82,2
Emprunts et autres dettes financières	178,8	171,5	65,2
Trésorerie disponible	66,8	100,3	90,4
Endettement net	112,0	71,2	(25,2)
Ratio Endettement net/Capitaux propres part du Groupe	(6,8)	37,5	(0,3)
Capacité d'autofinancement ⁽⁴⁾	28,2	23,9	27,7
Flux de trésorerie d'exploitation	9,3	16,0	18,7
Flux de trésorerie d'investissement	(31,8)	(73,7)	(10,1)
Flux de trésorerie de financement	(10,0)	62,5	(2,8)

(1) Le résultat opérationnel courant (ROC) normalisé correspond au résultat opérationnel courant avant impact des paiements fondés sur des actions, y compris charges sociales afférentes, des dotations aux amortissements et de l'impact IFRS 16 sur la comptabilisation des contrats de location. Le passage du ROC au ROC normalisé est détaillé à la section 1.3 de l'URD. L'impact IFRS 16 est détaillé dans la note 19 de la section 2.5 de l'URD.

(2) Le résultat opérationnel courant normalisé (ROC normalisé) indicateur à caractère non strictement comptable, doit être considéré comme une information complémentaire, qui ne peut se substituer aux agrégats IFRS du Groupe. La Direction de Claranova considère que c'est un indicateur pertinent des performances opérationnelles et financières du Groupe et le présente dans un but informatif car il permet d'exclure la plupart des éléments non opérationnels et non récurrents de la mesure de la performance des métiers.

(3) Depuis le communiqué de presse du 11 octobre 2023, reclassement entre « Charges de personnel » et « Autres charges et produits opérationnels courants » qui s'établissent respectivement à 73 M€ et 18 M€ à date contre 77 M€ et 14 M€ lors de la publication.

(4) Depuis le communiqué de presse du 11 octobre 2023, après évolution des « Pertes de change latentes », ajustement de la « Capacité d'Autofinancement » et de la « Variation de BFR » qui s'établissent respectivement à 28 M€ et -13 M€ à date contre 30 M€ et -15 M€ lors de la publication.